



## CODE DE DEONTOLOGIE

### CARTE DE NOURRISEUR DE CHATS

Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
reconnais représenter physiquement l'Association Stéphane LAMART "Pour la défense des droits des animaux" à l'occasion de toute collecte ou rendez-vous vétérinaire.

Je certifie :

- Ne mener aucune action contraire à l'esprit de la protection animale ou à l'intérêt même des animaux (chasse, commerce d'animaux, élevage, etc...).
- Ne pas nuire à l'Association Stéphane Lamart, que ce soit par dénigrement écrits ou oraux, ou par des paroles susceptibles de lui porter préjudice, et ce, sur tous supports.
- A avoir une tenue vestimentaire et une attitude correcte.
- A restituer à l'issue de cette collaboration bénévole, quel qu'en soit le motif, tous documents qui m'ont été confiés.
- En cas d'initiative personnelle de votre part : collectes diverses, vous devez impérativement, **avant toute intervention ou mise en place**, contacter l'Association Stéphane Lamart pour y être autorisé par un écrit.
- Lors de toutes interventions, vous devez être en possession de votre carte d'identité, ou permis de conduire, ou passeport.
- Vous engagez à ne commettre aucune violation de propriété, et ce, même pour nourrir des animaux. Nous vous recommandons de solliciter une autorisation écrite du propriétaire (Syndic, Mairie, etc...) du lieu de nourrissage.  
Dans le cas d'une propriété privée, l'autorisation écrite de la personne responsable du lieu (granges, etc) devra être accompagnée de la photocopie de sa carte d'identité de préférence.
- A garder le lieu de nourrissage propre. Ne laissez pas de débris, gamelles vides ou nourriture, afin de ne pas attirer d'éventuels rongeurs... Leur venue risquerait de perturber les relations avec le voisinage ou la municipalité.

La présente charte s'applique pendant toute la durée de la collaboration, en cas de non-respect, l'Association Stéphane Lamart se réserve le droit de surseoir à votre activité de « nourrisseur ».

Fait à : .....  
Le : .....

Signature,  
Précédé de la mention :  
« Lu et approuvé »